

la lettre d'informations de la Communauté de Communes

DOSSIER Page 18

« LE SCOT du pays des Mauges »

UNE REGION
QUI BOUGE
GRANDEUR
NATURE !



Social

Les MAM
Maisons d'Assistants Maternelles

Page 7

Culture

Théâtre Foirail
Le programme
2010

Page 10

Avec le SCoT, le Pays des Mauges envisage son avenir

Le Pays des Mauges a engagé au printemps dernier l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Cette démarche doit permettre au Pays des Mauges de se projeter à 15-20 ans et de définir les grandes orientations d'aménagement qui s'appliqueront aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes du territoire. Le diagnostic vient de sortir.

Mais que recouvre vraiment le SCoT ? Comment s'élabore-t-il ? Quels sont les acteurs concernés ? Comment peut-on s'informer sur son état d'avancement, participer à la démarche ? Où en sommes-nous ? Quels sont les enjeux pour le Pays ?

Un SCoT, c'est quoi ?

S comme Schéma :

Le SCoT doit définir les grandes orientations d'aménagement de l'espace dans une perspective de développement durable, que ce soit en terme d'habitat, de services, de pôles d'activités économiques, de zones d'aménagement commercial de déplacements, de protection de l'environnement. La maîtrise de l'étalement urbain et la gestion économe de l'espace sont les fils conducteurs de cette démarche.

Le SCoT ne se situe pas à la même échelle que les P.L.U. (Plans Locaux d'Urbanisme) et ne rentre pas dans le détail à la parcelle, il s'attache à définir les pôles à conforter, à développer en terme d'urbanisation, d'économie, de commerces... et des zones de protection à respecter.

C'est ainsi qu'une attention particulière est portée à l'agriculture dont de multiples surfaces disparaissent chaque année.

CO comme Cohérence

Le SCoT et l'aménagement du territoire en général concerne de nombreux domaines. Il importe qu'ils soient en cohérence les uns avec les autres au sein du Pays mais aussi et avec ce qui se passe en dehors du territoire, notamment sur les territoires proches.

Développer l'habitat sur une commune entraîne de façon automatique un besoin en terme d'équipements et de services (enseignement, petite enfance, équipements sportifs et culturels,...) au même titre que l'implantation d'un parc d'activités va générer des emplois, donc une demande en matière d'habitat. Si la zone d'emploi est éloignée de l'habitat il faudra prendre en compte l'impact du transport.

Le SCoT permet de penser le développement d'un territoire en se projetant dans l'avenir et en croisant différents regards, avec une approche pluridisciplinaire et transversale.

T comme Territoire

Le SCoT, outil au service du développement et de l'aménagement d'un territoire, support de la réflexion et de l'action concerne le Pays des Mauges, c'est-à-dire 7 Communautés de Communes (Bocage, Canton de Champtoceaux, Centre Mauges, Moine et Sèvre, Canton de Montrevault, Région de Chemillé et Canton de St Florent-le-Vieil) comprenant 71 communes et 123 000 habitants.

La réflexion doit s'exercer au-delà de ces frontières en raison de l'influence exercée par les agglomérations voisines de Nantes, Cholet et Angers et plus largement par les politiques d'aménagement du territoire du Département et de la Région.



Comment s'élabore un SCoT ? Quel est son contenu ?

Avant d'être un document de programmation, le SCoT est un processus d'élaboration qui exige de la part de tous les acteurs concernés et notamment des élus qui sont initiateurs et porteurs de cette démarche, de se projeter dans l'avenir en définissant un «projet stratégique de territoire».

Quel sera notre territoire des Mauges dans 20 ans ? Que souhaitons-nous qu'il devienne ? Quelles sont les marges de manœuvre dont nous disposons compte-tenu de notre position entre les trois agglomérations d'Angers, de Nantes et de Cholet ? Telles sont les questions de fond qui se posent.

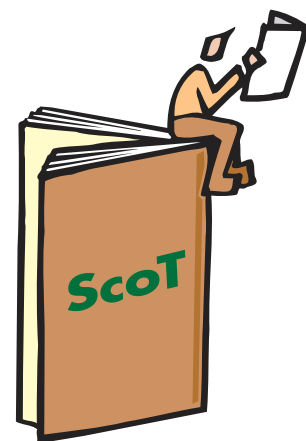
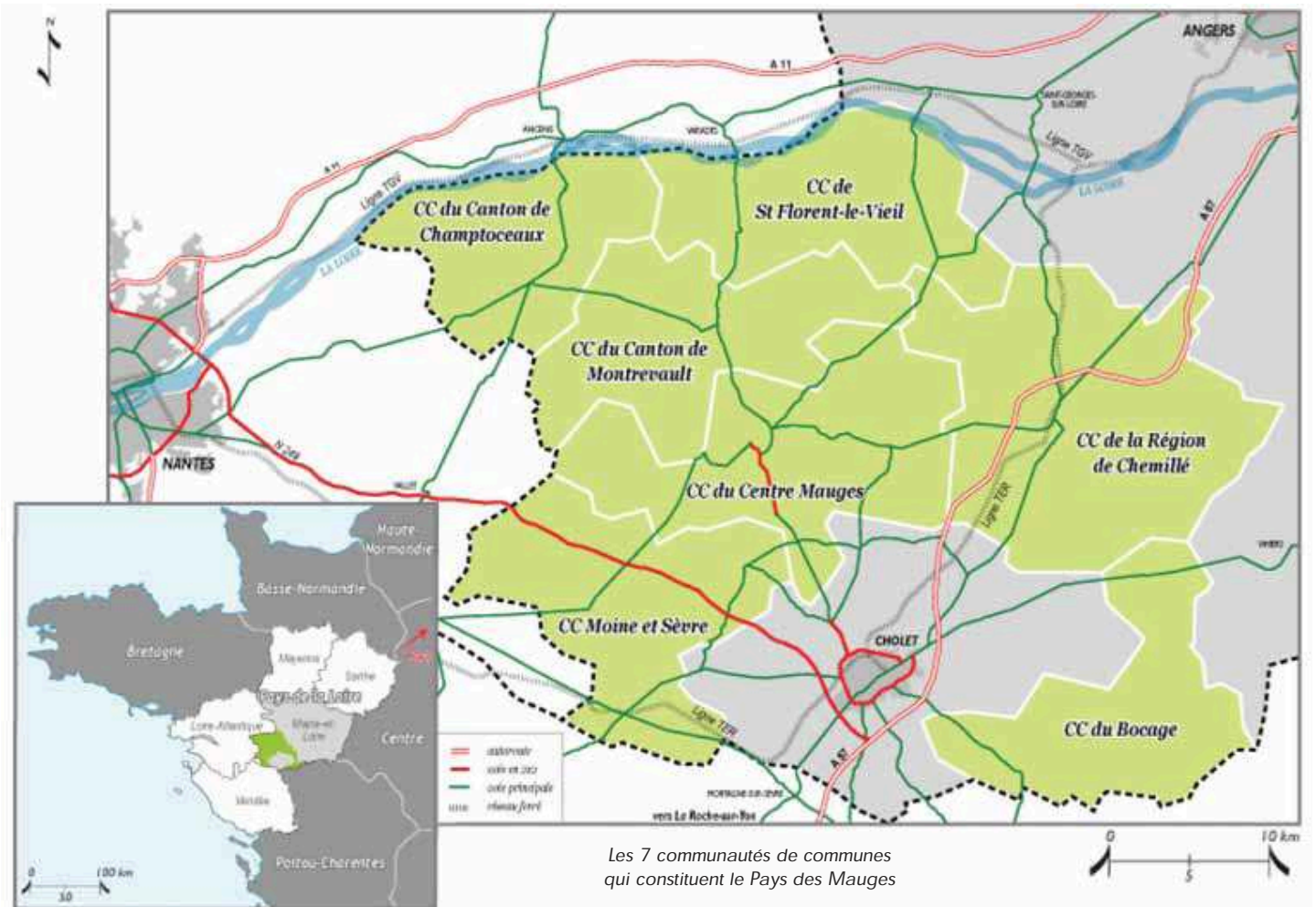
Pour mener à bien cette démarche complexe qui va durer 2 à 3 ans, il est nécessaire de s'entourer de partenaires, bureaux

d'études et collaborateurs.

Le Pays des Mauges a confié l'élaboration du SCoT au cabinet PROSCOT. Ce groupement associant de multiples compétences au sein de plusieurs bureaux d'études a déjà à son actif la réalisation d'une trentaine de SCoT, tant en milieu urbain que rural.

Le CAUE de Maine-et-Loire a, quant à lui, un rôle d'accompagnement et de conseil.

Au sein du Syndicat Mixte, une chargée de mission coordonne l'élaboration du SCoT, et fait le lien avec les élus, le bureau d'études PROSCOT et les différents acteurs du projet.



Le contenu du Scot

Le SCoT est élaboré en plusieurs étapes qui aboutissent à la production de plusieurs documents :

1. DIAGNOSTIC

Le **DIAGNOSTIC** territorial détermine l'état des lieux, présente l'identité des territoires et définit les enjeux. Il comprend un EIE (Etat Initial de l'Environnement).



2. PROJET

Le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) détermine les grands choix stratégiques proposés à la population.



3. ORIENTATIONS

Le **DOG** (Document d'Orientations Générales) fixe les futures politiques d'aménagement.

Pendant toute la durée d'élaboration, les impacts des choix d'aménagement sur l'environnement sont analysés et donnent lieu à la rédaction d'un document : l'**évaluation environnementale**.





"SCoT" Du Pays des Mauges

Un SCoT par qui, pour qui ? La concertation au cœur du processus

Le SCoT est bien une démarche initiée par les élus. Au sein du Comité Syndical du Pays des Mauges, instance décisionnaire, ils ont déterminé le périmètre d'étude du SCoT, validé par arrêté préfectoral.

La décision d'approuver le SCoT prise par le Comité Syndical est précédée d'un processus de concertation prévu par la loi. Cette concertation a pour objectif d'informer et de faire participer les différents acteurs et les habitants en amont des décisions.

Elle s'exercera notamment à travers les supports suivants :

- Le site internet dédié au SCoT : <http://scotdupaysdesmauges.proscot.fr> Il permet de suivre l'évolution du SCoT, et notamment de télécharger les documents, de poser des questions par mail,
- La presse locale, les bulletins municipaux et intercommunaux,
- Une exposition qui circulera dans les 7 communautés avec un registre destiné aux observations de chacun,
- Une réunion publique sera organisée par la communauté de communes.

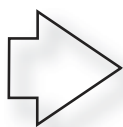
Le SCoT sera ensuite arrêté et soumis à enquête publique. Différents acteurs notamment les personnes publiques associées (Etat, Conseil Général, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers, Chambre de commerce et d'industrie), les SCoT voisins ainsi que le public seront amenés à donner leur avis.

En fonction de la pertinence et du bien fondé de ces remarques, le projet de SCoT pourra être modifié avant approbation par les élus.

Il devient ensuite exécutoire, c'est-à-dire applicable pendant une durée de 10 ans, au cours de laquelle il est suivi et évalué en permanence.



Où en sommes-nous du «processus de SCOT» ?



Lancement le 27 avril 2009

Séminaire 29 juin 2009

Réunions CC 16 & 17 sept 2009



Octobre 2009 ; remise diagnostic et EIE

Hiver/printemps 2009/2010

Été 2010

Arrêt du SCOT : hiver 2010/2011

Approbation : rentrée 2011



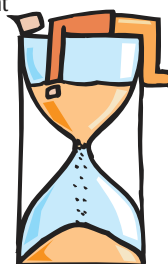
DIAGNOSTIC

Le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement identifient des besoins et les tendances lourdes du territoire

Phase prospective : scénarios du **PADD**

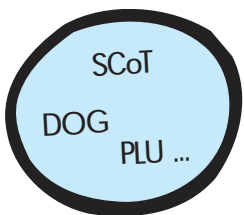
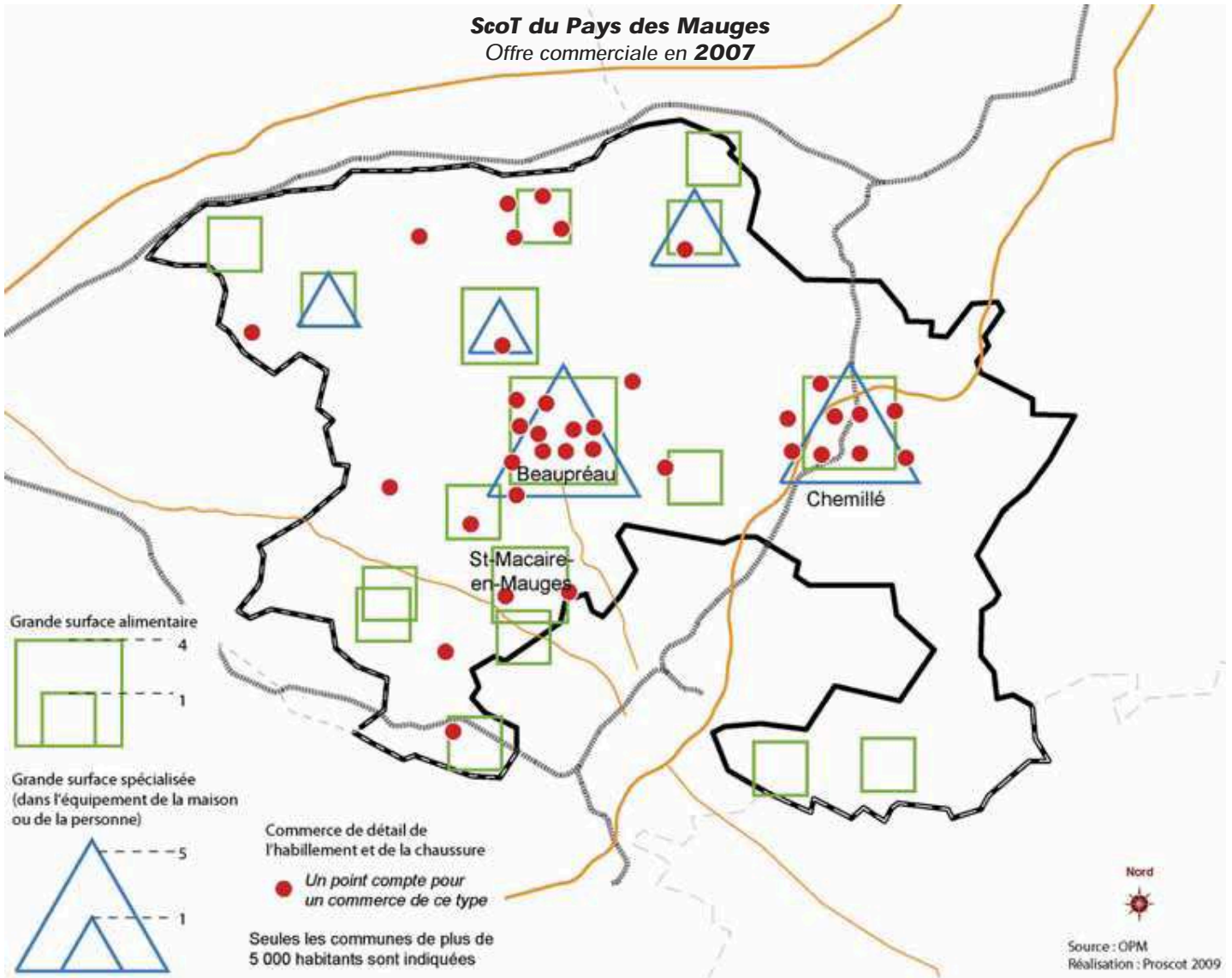
Le **PADD** fixe la stratégie de développement du territoire et les objectifs du SCOT

Le Document d'orientations Générales traduit ces objectifs en orientations d'aménagement et d'urbanisme, etc...

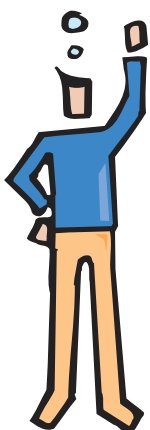




ScoT du Pays des Mauges
Offre commerciale en 2007



On s'y perd dans toutes ses abréviations !



DOG :
Document d'Orientation Générale

PLU :
Plan Local d'Urbanisme

CAUE :
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement

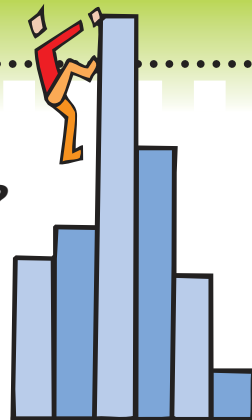
EIE :
Etat initial d'environnement

PADD :
Projet d'Aménagement et de Développement Durable





"SCoT" Du Pays des Mauges



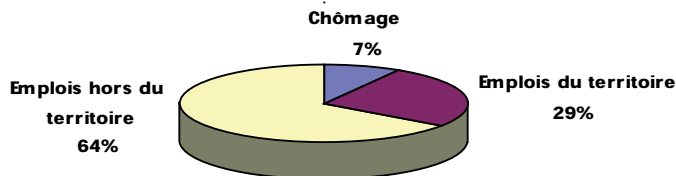
Quels sont les évolutions du Pays et les enjeux identifiés ?

Le cabinet Proscot a remis début octobre son diagnostic qui met en exergue des enjeux importants pour le Pays des Mauges. Ce dernier connaît depuis quelques années de profonds changements :

Une mutation économique réussie ...

Le modèle traditionnel, basé sur un attachement territorial fort qui valorise l'esprit d'entreprise et est caractérisé par la présence d'entreprises productives dans la plupart des communes a connu une crise intensive et brutale du secteur de la chaussure à laquelle il a su résister de manière exceptionnelle et rare au plan national. Les emplois perdus ont été reconquis en créant d'autres emplois industriels plus diversifiés : industries agro-alimentaires, biens d'équipement, chimie-caoutchouc-plastiques, diverses industries de biens intermédiaires (bois-papier, métallurgie, composants électroniques, ...) Parallèlement de nouveaux emplois de services sont apparus. Une grande partie étant des services marchands aux entreprises (transports et logistique, conseil et assistance, intérim, gardiennage, nettoyage, location de matériels, assainissement et déchets, autres services, ...) qui correspondent en fait à de l'externalisation de certaines fonctions des entreprises. Les emplois de services à la population se sont également développés notamment dans les secteurs de la santé et de l'action sociale avec une intensité particulière sur trois communautés de communes dont celle de notre Région de Chemillé.

Contreparties à l'évolution de la population active du Scot (1990-2007)



Une population rajeunie...

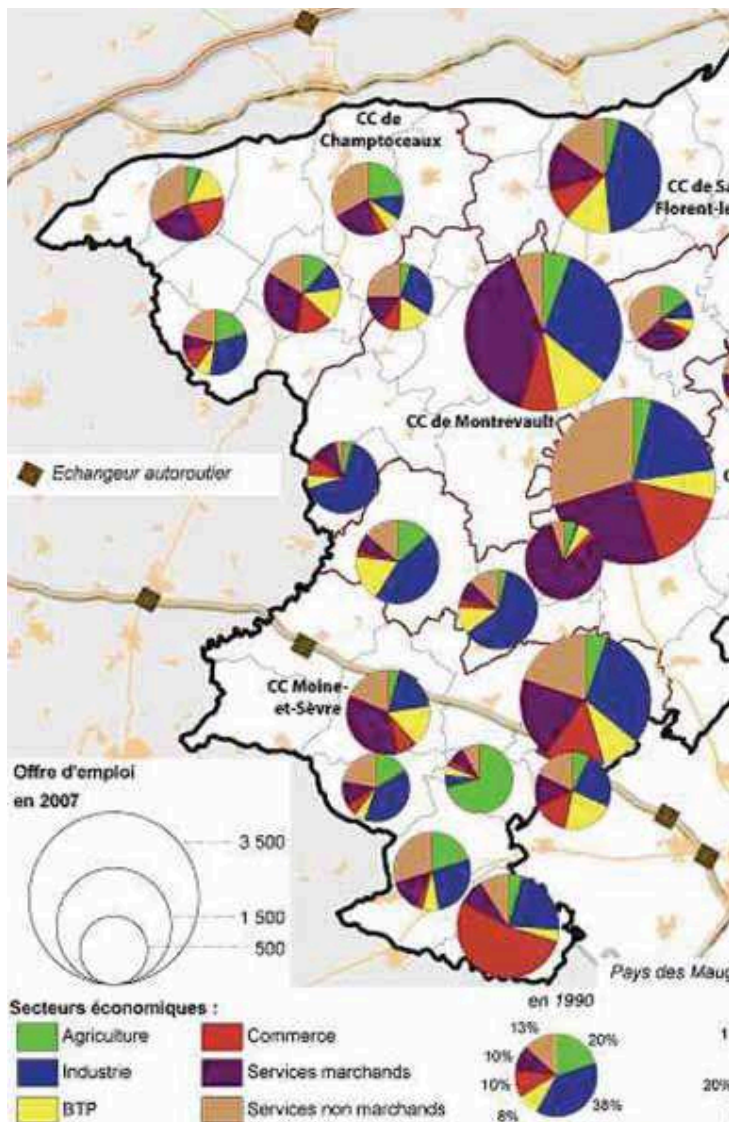
Parallèlement, la population du pays des Mauges a fortement augmenté en gagnant près de 10.000 habitants entre 1999 et 2006. Ces nouveaux arrivants, proviennent des agglomérations voisines : Nantes à l'Ouest du territoire, Cholet au sud et Angers dont notre secteur perçoit plus l'influence. En majorité de jeunes actifs, ils ont contribué à rajeunir globalement la population des Mauges.

Mais une dépendance accrue vis-à-vis de l'extérieur...

	1990	1999	2007
Population active occupée du territoire	44 800	48 500	55 500
Emplois du territoire	41 900	42 600	45 300
Solde des migrations alternantes	-2 900	-5 900	-10 200

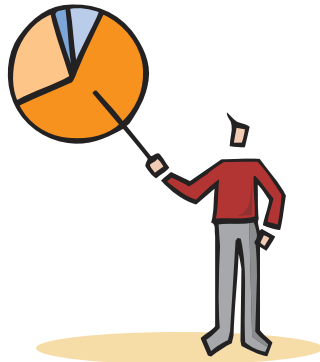
Ces jeunes actifs qui résident dans le pays travaillent la plupart du temps dans les agglomérations voisines, ce qui implique des déplacements quotidiens domicile-travail très importants. Aujourd'hui, même si le nombre d'emplois sur les Mauges a augmenté, les habitants travaillant à l'extérieur sont nettement plus nombreux que ceux ayant un emploi au Pays.

Le périmètre du Pays des Mauges est ainsi devenu un peu plus résidentiel. Le territoire du Scot a tendu, au cours des 15 dernières années, à devenir économiquement plus dépendant des espaces extérieurs, notamment des agglomérations environnantes (Nantes, Angers et Cholet).





Et un territoire où s'affirment des polarités ...



Ces modifications ont contribué à dessiner des polarités, c'est à-dire des secteurs qui d'un point de vue économique, commercial et/ou résidentiel se développent plus fortement que les autres alors que traditionnellement le développement des Mauges était basé sur une répartition équilibrée et «maillée» sur l'ensemble du territoire. Le développement de ces secteurs est fortement lié à la présence d'axes de communication qui entourent le territoire.

A ce titre, notre Région de Chemillé a connu un fort développement depuis l'arrivée de l'autoroute. La présence de la voie ferrée constitue également un atout important en favorisant les déplacements vers Angers et, dans une moindre mesure, Cholet.

Avec BEAUPREAU, CHEMILLE est identifié dans le diagnostic comme un pôle principal des Mauges. Un pôle économique, mais aussi d'équipements et de services qui dispose d'atouts indéniables. D'un point de vue commercial, CHEMILLE est décrit comme un pôle stratégique disposant d'un potentiel de croissance réel permettant d'affirmer le pays sur toute sa partie Est, par sa position à mi-chemin des attractions conjointes d'Angers et de Cholet sur l'A 87. Son offre est importante et diversifiée sous l'effet du développement récent de ses zones d'activités. Sa zone de chalandise s'étend dans un rayon de 20 km, concerne plus de 30 000 habitants, et est bornée par Chalonnes-sur-Loire, Vihiers, Cholet et Beaupréau. Le centre-ville dispose d'une offre de proximité très complémentaire, bien concentrée et attractive sous réserve d'une modernisation parfois nécessaire d'une partie des magasins. Le pôle de Chemillé recèle un potentiel de croissance réel.

... dont l'importance et le positionnement constituent des enjeux forts pour l'avenir des Mauges

Il conviendra dans le cadre du SCoT de préciser, de mesurer le développement de ces pôles et de leur rapport et équilibre avec le reste des Mauges avec un souci de cohérence, afin que notre territoire sache s'adapter et innover dans un monde qui bouge, garder son identité et accueillir les nouveaux venus avec des services adéquats.

Le secteur associatif, si présent et dynamique dans notre Pays des Mauges, jouera certainement un rôle important à ce titre, avec le soutien des communes et des communautés de communes.

Développer l'habitat, les parcs d'activités dans une perspective d'économie d'espace et de maîtrise d'étalement urbain, tel est l'enjeu d'aujourd'hui et de demain pour permettre à l'agriculture, très présente sur notre territoire et partie prenante de son identité, de garder toute sa place.

C'est une tâche passionnante où chacun peut être acteur s'il en a la volonté.

